

Document:-
A/CN.4/SR.1415

Compte rendu analytique de la 1415e séance

sujet:
Autre sujets

Extrait de l'Annuaire de la Commission du droit international:-
1977, vol. I

*Telechargé du site Internet de la Commission du Droit International
(<http://www.un.org/law/french/ilc/index.htm>)*

26. M. REUTER, M. CASTAÑEDA et M. FRANCIS appuient cette candidature. Ils s'associent aux félicitations adressées au Président et au premier Vice-Président, ainsi qu'à l'hommage rendu au Président sortant pour la maîtrise avec laquelle il a dirigé les travaux de la Commission à sa vingt-huitième session et pour la manière dont il l'a représentée à la trente et unième session de l'Assemblée générale.

A l'unanimité, M. Yankov est élu deuxième vice-président.

27. M. YANKOV remercie la Commission de l'avoir élu.

28. Le PRÉSIDENT invite les membres de la Commission à proposer des candidatures aux fonctions de président du Comité de rédaction.

29. M. ŠAHOVIĆ propose la candidature de M. Tsuruoka.

30. M. OUCHAKOV et M. AGO appuient cette candidature.

A l'unanimité, M. Tsuruoka est élu président du Comité de rédaction.

31. M. TSURUOKA remercie les membres de la Commission de l'avoir élu.

32. Le PRÉSIDENT invite les membres de la Commission à proposer des candidatures aux fonctions de rapporteur.

33. M. EL-ERIAN propose la candidature de M. Bedjaoui.

34. M. PINTO appuie cette candidature.

A l'unanimité, M. Bedjaoui est élu rapporteur.

35. M. BEDJAOUÏ remercie la Commission de l'avoir élu, et félicite les autres membres du Bureau de leur élection.

Adoption de l'ordre du jour (A/CN.4/297/Rev.1)

A l'unanimité, l'ordre du jour provisoire (A/CN.4/297/Rev.1) est adopté.

La séance est levée à 17 h 25.

1415^e SÉANCE

Mardi 10 mai 1977, à 12 h 10

Président : sir Francis VALLAT

Présents : M. Ago, M. Bedjaoui, M. Calle y Calle, M. Castañeda, M. Dadzie, M. Díaz González, M. Francis, M. Njenga, M. Ouchakov, M. Pinto, M. Quentin-Baxter, M. Reuter, M. Riphagen, M. Šahović, M. Schwebel, M. Sette Câmara, M. Sucharitul, M. Tsuruoka, M. Verosta, M. Yankov.

Communications d'anciens membres de la Commission

1. Le PRÉSIDENT dit que, avant de discuter de l'organisation des travaux de la session, il voudrait donner lecture du texte d'un télégramme de M. Martínez Moreno et d'une lettre de M. Ramangasoavina, qui adressent leurs meilleurs vœux à la Commission et, en particulier, leurs félicitations

aux membres nouvellement élus. Il ne manquera naturellement pas de répondre à MM. Martínez Moreno et Ramangasoavina au nom de la Commission dans son ensemble.

Organisation des travaux

2. Le PRÉSIDENT dit que le Bureau élargi a recommandé que la Commission chôme le lundi de Pentecôte, le 30 mai 1977, jour férié en Suisse, mais travaille le jour de l'Ascension, le 19 mai 1977, qui est également férié. S'il n'y a pas d'objection, il considérera que la Commission accepte cette recommandation.

Il en est ainsi décidé.

3. Le PRÉSIDENT dit que le Bureau élargi a recommandé que la Commission consacre trois semaines à l'examen de la succession d'Etats dans les matières autres que les traités (point 3 de l'ordre du jour), puis quatre semaines à la question des traités conclus entre Etats et organisations internationales ou entre deux ou plusieurs organisations internationales (point 4), et trois semaines à la responsabilité des Etats (point 2). S'il n'y a pas d'objection, il considérera que la Commission accepte cette recommandation.

Il en est ainsi décidé.

4. Le PRÉSIDENT dit que, en ce qui concerne le point 5 de l'ordre du jour (Propositions concernant l'élaboration d'un protocole relatif au statut du courrier diplomatique et de la valise diplomatique non accompagnée par un courrier diplomatique [par. 4 de la résolution 31/76 de l'Assemblée générale]), le Bureau élargi a recommandé que la Commission constitue un groupe de cinq membres, qui commencerait à examiner la question et préparerait plusieurs projets d'articles. Cela n'empêcherait nullement de nommer ultérieurement un rapporteur spécial, mais c'est une question qui pourrait être examinée une fois que le groupe aurait fait rapport à la Commission. S'il n'y a pas d'objection, il considérera que la Commission accepte cette recommandation.

Il en est ainsi décidé.

5. Le PRÉSIDENT dit que le Bureau élargi a recommandé que M. Ouchakov soit nommé rapporteur spécial pour la question de la clause de la nation la plus favorisée, en remplacement de M. Ustor.

6. M. OUCHAKOV accepte avec grand plaisir, et dit qu'il fera tout pour que la Commission accomplisse la tâche qu'elle s'est fixée.

7. Le PRÉSIDENT dit que, s'il n'y a pas d'objection, il considérera que la Commission décide de nommer M. Ouchakov rapporteur spécial pour la question de la clause de la nation la plus favorisée.

Il en est ainsi décidé.

8. Le PRÉSIDENT dit que le Bureau élargi a recommandé que M. Schwebel soit nommé rapporteur spécial pour la question du droit relatif aux utilisations des voies d'eau internationales à des fins autres que la navigation, en remplacement de M. Kearney.

9. M. SCHWEBEL dit qu'il accepte volontiers, à condition que la Commission lui laisse tout le temps nécessaire — il est convaincu qu'il en sera ainsi.

10. Le PRÉSIDENT dit que, s'il n'y a pas d'objection, il considérera que la Commission décide de nommer

M. Schwebel rapporteur spécial pour la question du droit relatif aux utilisations des voies d'eau internationales à des fins autres que la navigation.

Il en est ainsi décidé.

11. Le PRÉSIDENT dit que le Bureau élargi a examiné la question des relations entre les Etats et les organisations internationales. La Commission a demandé à M. El-Erian, rapporteur spécial, de préparer un rapport préliminaire¹, qui devrait sortir sous peu. Il serait possible de consacrer deux ou trois séances à ce sujet, probablement à l'occasion de l'examen du point 9 (Organisation des travaux futurs). S'il n'y a pas d'objection, le Président considérera que la Commission accepte cette procédure.

Il en est ainsi décidé.

12. Le PRÉSIDENT dit que la séance qui doit être spécialement consacrée à rendre hommage à la mémoire de M. Edvard Hambro sera probablement celle du lundi 16 mai 1977. L'ambassadeur de Norvège cherche à joindre la veuve de M. Hambro, le Bureau élargi ayant estimé qu'elle devrait pouvoir assister à la séance si elle le désire.

13. Le Bureau élargi a été d'avis qu'il serait inopportun de procéder à l'élection au siège devenu vacant par le décès de M. Hambro avant que la réunion spéciale ait eu lieu. Tous les renseignements pertinents, c'est-à-dire les lettres du groupe asiatique, toutes communications de gouvernements indiquant leur choix, ainsi que les notices biographiques des personnes intéressées et un exemplaire du « gentlemen's agreement », seront distribués aux membres de la Commission. Il n'est pas dans les habitudes de la Commission de se livrer à une bataille publique autour du choix d'un candidat pour pourvoir un siège devenu vacant après élection, comme c'est le cas ici, et le Président espère sincèrement que la pratique de la Commission à cet égard continuera d'être suivie et que la question pourra être réglée dans le courant de la semaine suivante. Le mieux serait que le Bureau élargi décide de la date à laquelle la Commission devrait procéder à l'élection.

Il en est ainsi décidé.

14. En réponse à une question de M. CASTAÑEDA, le PRÉSIDENT dit que, l'ordre du jour de la Commission étant très chargé, il est probable qu'une partie seulement d'une séance pourra être consacrée à la question du droit relatif aux utilisations des voies d'eau internationales à des fins autres que la navigation, essentiellement pour porter à l'attention de M. Schwebel, le nouveau Rapporteur spécial, tous points que la Commission pourrait juger utiles.

La séance est levée à 12 h 50.

¹ Voir *Annuaire... 1976*, vol. II (2^e partie), p. 150, doc. A/31/10, par. 173.

M. Quentin-Baxter, M. Reuter, M. Riphagen, M. Šahović, M. Schwebel, M. Sucharitkul, M. Tsuruoka, M. Verosta, M. Yankov.

Succession d'États dans les matières autres que les traités (A/CN.4/301 et Add.1)

[Point 3 de l'ordre du jour]

PROJET D'ARTICLES
PRÉSENTÉ PAR LE RAPPORTEUR SPÉCIAL

ARTICLE O (Définition de la dette d'Etat)

1. Le PRÉSIDENT invite le Rapporteur spécial à présenter son neuvième rapport sur la succession dans les matières autres que les traités (A/CN.4/301 et Add.1), et plus particulièrement le chapitre I^{er} de ce rapport et l'article O, qui est ainsi libellé :

Article O. — Définition de la dette d'Etat

Aux fins des présents articles, la dette d'Etat s'entend d'une obligation financière contractée par le gouvernement central de l'Etat et grevant les finances de cet Etat.

2. M. BEDJAOUÏ (Rapporteur spécial) dit que, en abordant le rapport à l'examen, la Commission abandonne l'étude des biens d'Etat pour passer à celle des dettes d'Etat. Il rappelle que l'examen des projets d'articles relatifs aux biens d'Etat n'a été que provisoire, d'autant plus que la Commission a mis entre crochets certains articles et quelques expressions contenues dans des articles. La question des dettes d'Etat constitue le troisième volet de la succession d'Etats, les deux autres étant les traités et les biens d'Etat. Dans un projet d'articles qu'a examiné une conférence de plénipotentiaires réunie à Vienne du 4 avril au 6 mai 1977¹, la Commission a déjà traité la question de la succession d'Etats en matière de traités. Quant à la succession en matière de biens d'Etat, elle a fait l'objet d'articles précédemment présentés par le Rapporteur spécial². Il importe que la Commission se limite à ces trois principaux aspects de la succession d'Etats.

3. Le rapport à l'examen, que le Rapporteur spécial a tenu à présenter à la Commission dans les délais convenus, malgré de graves ennuis de santé qui en ont rendu la préparation particulièrement difficile, comprend cinq chapitres. Le chapitre I^{er} délimite la portée du sujet à étudier; le chapitre II traite du problème de l'Etat tiers et le chapitre III de l'intransmissibilité des « dettes odieuses ». Enfin, dans les chapitres IV, V et VI, la succession aux dettes d'Etat est étudiée dans les différents cas de succession que la Commission a déjà eu l'occasion de distinguer. Deux chapitres devront y être ajoutés par la suite : l'un sur la dissolution d'unions d'Etats, l'autre sur la séparation d'une ou de plusieurs parties d'un Etat.

4. Si les avant-projets d'articles présentés dans le neuvième rapport ne sont pas numérotés mais identifiés par

¹ Voir *Annuaire... 1974*, vol. II (1^{re} partie), p. 178 et suiv., doc. A/9610/Rev.1, chap. II, sect. D.

² Pour les articles adoptés jusqu'ici par la Commission, voir *Annuaire... 1976*, vol. II (2^e partie), p. 117 et 118, doc. A/31/10, chap. IV, sect. B, sous-sect. 1.

1416^e SÉANCE

Mercredi 11 mai 1977, à 10 h 10

Président : M. José SETTE CÂMARA

Présents : M. Ago, M. Bedjaoui, M. Calle y Calle, M. Castañeda, M. Dadzie, M. Díaz González, M. El-Erian, M. Francis, M. Njenga, M. Ouchakov, M. Pinto,